

Arrêté ARS n° 2023-14-079

Portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du b) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code, pour le secteur des personnes âgées du département du Puy de Dôme.

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission, à l'autorité en charge de leur autorisation, des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au b) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

Article 2 : La programmation prévue à l'article 1^{er} porte sur la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027 et le secteur des personnes âgées du département du Puy de Dôme.
Cette programmation est ajustée au plus tard au 31 décembre de chaque année au titre des cinq années suivantes.

Elle peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

Article 3 : Dans les deux mois suivant sa publication pour les tiers, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Directeur de la délégation départementale du Puy de Dôme de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le

25 SEP. 2023

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Par délégation
Le Directeur de l'Autonomie
Raphaël GLABI

Annexe relative à la programmation du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé pour le secteur des personnes âgées du département du Puy de Dôme

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2024	2 ^{ème} semestre	SISPA VIVRE ENSEMBLE	630009330	SSIAD "VIVRE ENSEMBLE"	630007078
		CCAS CLERMONT FERRAND	630786424	SSIAD CCAS CLERMONT-FERRAND	630785921

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2025	2 ^{ème} semestre	MUTUALITE FRANCAISE 42 - 43 - 63 SSAM	420787061	SSIAD DE TAUVES	630015337
		EHPAD CUNLHAT	630000644	SSIAD CUNLHAT	630786093
		EHPAD "LE MONTEL"	630000719	SSIAD SAINT-AMANT-TALLENDE	630791556
		CIAS RIOM LIMAGNE ET VOLCANS	630012177	SSIAD RIOM LIMAGNE VOLCANS	630009306

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2026	1 ^{er} semestre	EHPAD LA ROSERAIE	630000594	SSIAD "LA ROSERAIE"	630010668
		S.I.V.O.S.DE BILLOM	630788404	SSIAD BILLOM	630786671
	2 ^{ème} semestre	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ARTIERE	630006328	SSIAD DE L'ARTIERE	630006369
		CTÉ AGGLO PAYS D'ISSOIRE	630012565	SSIAD CA AGGLO PAYS D'ISSOIRE	630790483
		SYNDICAT AMEN. DEVT. COMBRAILLES	630792034	SSIAD DES COMBRAILLES ST-GERVAIS	630792042
				PLATEFORME DE REPIT PFR	630013480

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2027	1 ^{er} semestre	AURA SANTE	630000990	SSIAD AURA SANTÉ	630786150
		ARP	630004448	SSIAD ARP	630004489
		SI SOINS A DOMICILE CHAMALIERES ROYAT	630008589	SSIAD DE CHAMALIERES	630008639
		SIASD LEZOUX MARINGUES VERTAIZON	630014116	SSIAD DE LEZOUX	630786663
		CIAS DE LA CC DU MASSIF DU SANCY	630015576	SSIAD DE BESSE	630004539
		CH DU MONT DORE	630180032	SSIAD MONT-DORE	630790806
	2 ^{ème} semestre	CIAS DE THIERS DORE ET MONTAGNE	630013746	SSIAD PUY-GUILLAUME	630790178
		CH DE THIERS	630781029	SSIAD DE THIERS	630791507
		S.I.A.D. LIVRADOIS FOREZ	630789980	SSIAD LIVRADOIS FOREZ	630787117